

Ce sont là des préoccupations nationales qui ont leur prolongement à l'échelle internationale. Mais nous devons également nous préoccuper de la promotion du respect des droits de la personne dans d'autres États. De nombreux Canadiens ont des liens familiaux avec des citoyens d'Europe de l'Est. Ils veulent que les membres de leur famille puissent leur rendre visite et que leurs pays d'origine respectent les normes des droits de la personne établies dans des accords internationaux comme l'Acte final d'Helsinki. Le gouvernement doit continuellement s'interroger sur la meilleure façon d'appuyer la cause des droits de la personne dans ces pays. Il est important de se rappeler que les déclarations publiques, qui peuvent être une source de satisfaction pour celui qui les fait, ne réussissent pas toujours à atténuer les souffrances ou la répression sanctionnée par l'État. Le Canada a toujours utilisé les réunions bilatérales et multilatérales pour faire avancer la cause des droits de la personne, y compris ceux des minorités. Il continuera d'en être ainsi. J'aimerais souligner la fierté que nous ressentons à être l'hôte à Ottawa en mai prochain de la première réunion des experts des droits de la personne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. C'est la seule conférence de la CSCE à avoir lieu en Amérique du Nord et c'est une réunion qui est le fruit d'une initiative canadienne. J'espère qu'elle nous fournira l'occasion d'une discussion rationnelle et productive des problèmes.

Naturellement, la question des droits des minorités ne se limitent pas aux pays développés. Issus du creuset du colonialisme, bon nombre de pays en développement ont dû très tôt faire l'apprentissage de la coexistence des groupes minoritaires. La plupart de ces expériences nationales se sont déroulées sans heurt, à tout le moins souvent avec moins de heurts que ce ne fut le cas des pays développés et plus anciens. L'harmonie politique et le respect des droits de la personne et des communautés sont à la fois des préalables et des éléments du processus de développement.

Agissant comme partenaire dans le développement, le Canada a noué des liens étroits avec nombre de pays en développement. Nous ne pouvons que déplorer les cas où des difficultés viennent menacer leur paix et leur progrès. Le Sri Lanka est justement un pays qui retient l'attention en raison des problèmes qu'y suscite la question des minorités. Il y en a d'autres. Nous avons souvent fait part à d'autres gouvernements des préoccupations que nous inspireraient l'évolution de la